

modifications. On admettra qu'il n'est guère possible pour tous les députés qui étudieront la question de se reporter constamment à un seul exemplaire du document. L'adjoint parlementaire au ministre des Finances a dit qu'on a envoyé chez l'Imprimeur du roi un livre qui correspond au présent document parlementaire et qui renferme les modifications. J'ignore depuis quand l'Imprimeur du roi a entre les mains le texte et les modifications. Je suis sûr toutefois qu'il les a reçus avant aujourd'hui. Je suis bien sûr que si on donnait des ordres à cette fin, un exemplaire du document pourrait être remis aux membres de ce comité au moins avant qu'ils soient appelés à statuer sur cette loi.

D'ailleurs, il y a d'autres considérations dont il faut tenir compte. Dans la motion dont nous sommes saisis, que nous examinons en comité, il est question des attributions de l'auditeur général. C'est pour cela qu'il convient à mes yeux, de signaler les raisons pour lesquelles il importe que tous les députés aient en main un exemplaire du rapport dès la présente session. Cet automne nous avons étudié le coût de la vie, l'inflation et d'autres questions connexes. Or c'est ici, dans ce dernier rapport de l'auditeur général, arrêté au 31 mars de cette année, qu'on trouve la preuve la plus concluante des folles dépenses du Gouvernement. Tous les députés devraient avoir cette preuve durant cette session spéciale.

On a signalé des gaspillages inexplicables, par exemple la location d'immeubles à Ottawa au coût de \$70,000, d'immeubles qui sont restés inoccupés. Ce n'est qu'un exemple parmi bien d'autres. Après adjudication d'une entreprise, on s'est entendu avec l'adjudicataire pour passer un nouveau contrat plus de deux fois plus important sans nouvelle mise en adjudication. Voilà ce qu'expose le rapport. Puisque nous examinons les frais d'administration, facteur de l'inflation, puisque nous cherchons tous les moyens d'épargner, il convient que tous les députés aient un exemplaire du rapport entre les mains. La chose est possible si vraiment on veut se donner la peine de le terminer dans l'intérêt des membres de ce comité et de tous les députés.

M. James Sinclair (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Je crois devoir dire quelques mots à ce sujet. Le ministère des Finances a déposé le rapport conformément à la loi et en a transmis la copie manuscrite à l'Imprimeur du roi. A mon avis, le chef de l'opposition ferait peut-être mieux d'adresser sa demande au secrétaire d'État. Je tiens également à faire observer que, durant la présente session, l'Imprimeur du roi a une tâche particulièrement chargée, vu l'impression des délibérations quotidiennes. Je sais

que le comité chargé d'étudier la loi des enquêtes sur les coalitions, et dont je fais partie, a demandé et a reçu la permission de faire imprimer ses délibérations dans la nuit, comme on le fait pour le hansard, afin de les avoir le lendemain. De toute façon, je suis persuadé que le secrétaire d'État demandera à l'Imprimeur du roi de hâter l'impression de ce document.

Quant à l'importance du document en vue de l'étude de la loi sur l'administration financière, je signale que l'auditeur général est venu devant le comité des comptes publics, il y a deux ans, quand nous avons fait cet examen complet et précieux de la forme à donner aux comptes publics et au budget des dépenses. Comme le savent les députés, la forme du budget des dépenses a été changée depuis, à la suite des recommandations de ce comité. Les recommandations du comité des comptes publics formulées dans le rapport de cette année-là comprenaient la plupart des propositions de l'auditeur général. Le député d'Eglinton, qui m'écoute, se souviendra de l'excellente étude que nous en avons faite à ce moment-là. Les députés constateront que la nouvelle loi donne suite à la plupart de ces importantes propositions de l'auditeur général. C'est pourquoi, le ministre des Finances désire soumettre le projet de loi au comité des comptes publics, qui a étudié la question il y a deux ans et dont les membres ont déjà une connaissance pratique des dispositions de la loi actuelle du revenu consolidé et de la vérification; ils en connaissent aussi les faiblesses.

On peut se procurer, je pense, le rapport de l'auditeur général sous forme de brochure; je songe au document qui est annexé à la fin du volume des comptes publics. Du moins, j'en ai vu des exemplaires qu'on avait distribués aux membres de la tribune des journalistes, le jour où j'ai déposé le rapport. L'imprimerie nationale n'a pas encore terminé l'impression de la principale partie du volume des comptes publics, qui renferme un état statistique des comptes publics du Canada pour l'année financière terminée en mars dernier. C'est la partie principale du volume qu'a mentionné le chef de l'opposition. Je suis certain que le secrétaire d'État a pris note des remarques du chef de l'opposition et qu'il s'efforcera d'en obtenir un exemplaire le plus tôt possible.

Je suis parfaitement au courant du projet de loi sur l'administration financière. Je suis d'avis que les données statistiques que renferme le rapport ou que les irrégularités que l'auditeur général a signalées, comme il doit le faire de par ses fonctions, n'ont guère d'importance pour l'étude de la nouvelle loi. Je crois que nous avons accompli notre